Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 85 (1988)
Heft: 5

Artikel: L'Insegar et les abeilles
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1067734

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE DU LIEBEFELD

L'Insegar et les abeilles

Prise de position des Stations fédérales de Wädenswil, Changins et Liebefeld (section apicole).

L'application de l'Insegar dans la lutte contre la tordeuse de la pelure, capua, peut-elle affecter le couvain des abeilles?

L'Insegar (matière active fenoxycarb) a été testé en Suisse depuis 1980 dans de nombreux essais pratiques sur de grandes surfaces et est homologué provisoirement depuis 1984 pour lutter contre capua en arboriculture. C'est actuellement le seul produit sélectif utilisable contre ce ravageur. S'il est appliqué avec d'autres produits sélectifs, il permet l'introduction dans la pratique de la lutte biologique contre les acariens dans le cadre d'un programme de protection intégrée.

Le fenoxycarb agit en tant que régulateur de croissance d'insectes (RCI). Dans la lutte contre capua, il est appliqué sur les larves du dernier stade, ce qui empêche la formation d'adultes capables de se reproduire. Chez le carpocapse des pommes, le carpocapse des prunes, la tordeuse de l'aubépine et les vers de la grappe, il agit comme ovicide et empêche l'éclosion des jeunes larves.

En fonction de la biologie de capua et du mode d'action particulier de l'Insegar, le moment optimal pour l'intervention contre ce ravageur se situe au commencement de la chute des pétales de la variété Golden Delicious (stade G). A ce moment la floraison est terminée pour la plupart des variétés de poires ainsi que pour les variétés précoces de pommes. Cependant les variétés tardives ont encore des fleurs ouvertes.

En Suisse, suite à des essais en laboratoire et en plein champ, l'Insegar a été classé «inoffensif» pour les abeilles. Depuis plusieurs années, ce produit a été utilisé sur de grandes surfaces sans qu'on puisse mettre en évidence des dommages quelconques sur les abeilles. En Hollande, en 1986, on a constaté pour la première fois des dommages au couvain suite à l'application de l'Insegar durant la pleine floraison de la variété Boskoop. A cause de cette constatation, des essais approfondis ont été repris en Suisse en 1987. Aucun préjudice sur les abeilles n'est apparu dans la plupart des nombreux cas suivis. Cependant en quatre endroits on a pu constater des dommages passagers au couvain (nymphes et jeunes abeilles venant d'émerger).

Comment l'Insegar peut-il occasionnellement affecter les abeilles?

Le fenoxycarb étant appliqué vers la fin de la floraison, les butineuses peuvent récolter du pollen contaminé sur les dernières fleurs et le rapporter à la ruche. Si les nourrices l'utilisent pour alimenter des larves âgées de 4-6 jours, qui sont alors à un stade sensible au fenoxycarb, celles-ci peuvent subir ultérieurement des dommages. Seul le pollen récolté durant les deux jours qui suivent le traitement peut être contaminé.

Comment se manifeste le dégât au couvain?

- Le couvain endommagé par l'Insegar est éliminé de la ruche entre le 10e et le 25e jour après le traitement. On le retrouve surtout le matin sur la planche de vol et devant la ruche.
- Le couvain montre des déformations qui se caractérisent par la présence d'une tache blanche en forme de faucille sur l'œil à facettes d'une partie des nymphes âgées et des abeilles fraîchement écloses. Au printemps les ruches rejettent toujours des nymphes par exemple en cas de pénurie alimentaire, etc. Toutefois, il y a souvent aussi des déformations qui ne sont pas causées par l'Insegar. Seules les taches en forme de faucille sur l'œil des nymphes sont la preuve de l'effet de ce produit.
- En cas de contamination par l'Insegar, les atteintes sont passagères.
- Les abeilles adultes ne sont pas exposées et ne montrent pas de symptômes.

Conséquences

Les cas exposés ci-dessus nous obligent à réexaminer l'Insegar dans la lutte contre capua. Il s'agit de trouver de nouvelles voies qui épargnent le couvain et qui seront testées dès le printemps 1988.

Comme les dégâts sur le couvain ne sont qu'exceptionnels et que l'Insegar est primordial en lutte intégrée, nous avons pris les *dispositions provisoires suivantes pour 1988.*

- L'Insegar peut encore être appliqué si nécessaire au commencement de la chute des pétales de la variété Golden Delicious (stade G).
- Cependant *seuls les vergers fortement menacés par capua seront traités.*
- Il faudra renoncer à la lutte contre capua au moyen de ce produit dans les vergers où la menace est faible ou nulle. Cette décision sera prise sur la base des critères suivants:
  - appréciation de la situation de l'année précédente (contrôle d'attaque à la récolte, des dégâts sur pousses en été et des captures au piège sexuel en seconde génération);

— contrôle visuel des larves avant fleur (500 inflorescences). Seule une attaque supérieure à 1 % justifie l'intervention.

— Les sols enherbés doivent être fauchés avant le traitement pour éliminer les fleurs.
— Les ruches pastorales doivent être évacuées avant le traitement, la pollinisation étant terminée à ce moment-là.
— Le traitement est à effectuer en dehors des heures de vol des abeilles par exemple le soir.
— En cas de suspicion de dommages causés au couvain par l'Insegar, il faut informer l'inspecteur des ruches et envoyer un échantillon de couvain (nymphes et jeunes abeilles venant d'émerger) à la Section apicole, 3097 Liebefeld.

Au terme des essais de cette année, nous publierons les résultats obtenus et communiquerons les enseignements que nous pourrons en tirer.

La protection des abeilles est dans l'intérêt des arboriculteurs. Les dommages aux abeilles peuvent avoir différentes origines. Il nous appartient d'en définir les causes et de réduire les conséquences à un niveau acceptable.

Extrémité de pousse enroulée par le tissage d'une larve de capua ou tordeuse de la pelure.